

DÉPARTEMENT DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE,

OTTAWA, 26 novembre 1870.

MONSIEUR,—Le ministère de la guerre a réclamé du gouvernement canadien une somme de £13,151 8s. 6d. sterling, pour prétendue fourniture de munitions, en 1866, telle qu'indiquée par l'état transmis ci-joint.

L'enquête récemment faite a démontré, qu'aucun de ces articles n'avait été livré au gouvernement canadien.

Voulant savoir au juste si son gouvernement doit quelques-uns des articles mentionnés dans cet état, et dans l'espérance que d'après vos livres et archives, ou qu'en votre qualité officielle vous pourrez découvrir si quelques-uns de ces articles ont été réellement livrés par les magasins militaires, le ministre de la milice me charge de vous demander de vouloir bien lui faire parvenir tous les renseignements que vous pourrez obtenir sur ce sujet.

J'ai, etc.,

GEO. FUTVOYE,
Député du Ministre de la Milice.

Colonel B. H. Martindale,
Sous-Contrôleur.

(D.—1,863.)

(9,743—9,495.)

BUREAU DU CONTRÔLE, CANADA,

QUÉBEC, 2 décembre 1870.

MONSIEUR,—Tel que demandé, j'ai l'honneur de remettre l'incluse d'une lettre du département de la milice, du 26 ultimo, et de transmettre copie d'un rapport du sous-contrôleur en Canada, pour l'information de l'honorable ministre de la milice.

J'ai, etc.,

R. G. HAMILTON,
Col. Commandant Ing. Royaux.

Au Secrétaire Militaire de
Son Excellence le Gouverneur-Général,
Ottawa.

OFFICIER COMMANDANT EN CANADA.

Je recommande que ce rapport soit envoyé à l'honorable ministre de la milice, en réponse à sa lettre du 26 novembre 1870.

B. H. MARTINDALE,
Sous-Contrôleur.

Bureau du Contrôle, Canada,
Québec, 2 décembre 1870.

SOUS-CONTRÔLEUR.

Tous les fourniments mentionnés dans l'état ci-joint ont été reçus dans les magasins du département militaire à Montréal.